Image not found or type unknown

Mon employeur ne veut pas respecter ses obligations

Par **Morgan**, le **03/12/2008** à **01:59**

Bonjour,

Je suis employé en C.D.I. depuis Juillet 2005 dans le secteur de l'hotellerie restauration, en tant que Serveur-Barman de Niveau1 Echelon1.

Dépendant de la Convention Collective N°3292, j'aurai dû monter d'un échelon au bout de trois ans de service continu dans l'entreprise (Convention collective 3292, article 34, clauses supplémentaires).
Cependant ma direction ne semble pas disposée à effectuer ses obligations, malgrés plusieurs demandes orales.
De plus, l'intégralité des dates de mes congés payés sont décidées par l'entreprise sans même me consulter et aucune indication de mes congés payés ne figure sur mes feuilles de paye, le tableau prévu à cet effet sur celle ci étant totalement vide.
Enfin, il y a peu je me suis mis en arret de travail durant trois jours pour cause de maladie, mon patron m'a converti ces quelques jours d'arret maladie en congés payés sans même me consulter, alors que mon exemplaire d'arret de travail a été remis à la C.P.A.M.

J'ai peur de mal interpreter mes droits du travail, pourriez-vous donc me renseigner si je suis en droit d'intenter une action juridique aux Prud'hommes, et surtout, ne pouvant prendre de risques de pertes de rentrées financières, si mes chances de réussite lors d'une action en justice serait acceptables.

D'avance, je vous remercie de vos précieux conseils.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés